



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **07 novembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 31 octobre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - Mme Danièle ROY - M. Michel RENAUD - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Patrick PONSONAILLE à Mme Martine LEROY
Mme Carole TABBAG-GRUAU à Mme Stéphanie OUVRY
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
Mme Nadège COQUILLAT à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Véronique ITTAH à M. Sylvain COINTAT
M. Alexandre BLANDIN à M. Yannis BONNET
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Patrick BONDEUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

| |
|--|
| Exercice 2024 - Décision modificative n° 3 |
|--|

Cette décision modificative porte sur les budgets suivants : **Général, Assainissement Collectif, Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), Prévention Collecte et Traitement des Déchets, et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)**

BUDGET GÉNÉRAL

Il convient de régulariser des inscriptions budgétaires en Fonctionnement et en Investissement.

▪ **Inscriptions budgétaires en Fonctionnement :**

En recettes :

Compléter les inscriptions budgétaires pour la rétrocession des frais des chèques cadeaux de la plateforme AchetezEnCœurDe Loire (6 530 €)

Inscrire le remboursement de RESO pour les heures d'intervention de 2023 facturées mais non réalisées (17 000 €)

En dépenses :

Inscrire des crédits budgétaires pour les prestations de services réalisées en 2023 à la déchèterie et facturées en 2024 (65 000 €)

Compléter les inscriptions budgétaires pour les travaux liés à la pollution des bassins de rétention d'eau pris en charge par l'assurance (20 000 €)

Décaler d'une année des crédits de paiement ouverts en 2025 (AEPCP) pour l'étude 'Transfert de la compétence eau et assainissement' (17 100 €)

Transférer des crédits entre imputations pour les prestations de bien-être au travail (1 990 €)

Compléter les crédits ouverts pour les prestations de service de Aqua 58 en août à la piscine de Donzy (8 500 €)

Transférer des crédits entre chapitre pour le service éducation à l'environnement (1 100 €)

Diminuer les crédits ouverts pour le prélèvement FPIC (41 000 €) et les attributions de compensation (62 000 €)

Ajuster les inscriptions pour la participation (équilibre) de l'accueil de loisirs sans hébergement de Neuvy (11 350 €)

Prévoir le remboursement d'un trop perçu de la subvention 'Stratégie de développement économique' (2 590 €)

Compléter les inscriptions pour les dotations aux amortissements (102 000 €)

▪ **Inscriptions budgétaires en Investissement :**

En recettes :

Ajuster les inscriptions pour les opérations patrimoniales d'intégration des frais d'études (30 430 €) et les dotations aux amortissements (102 000 €)

En dépenses :

Prévoir des crédits pour les intégrations des frais d'études qui ont été suivies de travaux (30 430 €).

Le virement de la section de fonctionnement (Dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement (Recette d'investissement) est diminué de 102 000 €.

Le tableau des AEPCP est joint à la délibération ainsi que le tableau des cotisations.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Ce budget est géré avec la norme M49 et ne prévoit pas la fongibilité des crédits.

Il s'agit de transférer des crédits entre chapitre budgétaire.

BUDGET SPANC

Il s'agit de corriger le montant de l'excédent d'investissement repris au budget 2024 (- 3 000 €) et de diminuer les crédits ouverts au compte 4581008 - Opération sous mandat pour les travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs des particuliers (- 3 000 €).

BUDGET PRÉVENTION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

En fonctionnement, cette DM enregistre une cotisation dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur 'REP' papier graphique (96 €).

En dépenses et recettes d'investissement, elle prévoit les crédits nécessaires à l'intégration des frais d'insertion suite à l'acquisition de deux véhicules (456 €).

BUDGET GÉMAPI

En fonctionnement, il s'agit de prévoir des crédits en recette pour le versement d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne pour l'animation et la communication 2024 (6 365 €). En dépense, on constate les dotations aux amortissements des frais d'études non suivis de travaux (18 755 €)

En investissement, elle consiste à inscrire le remboursement d'un trop perçu d'une subvention pour les travaux de restauration de la continuité écologique (6 365 €) et en recette, les amortissements des frais d'études (18 755 €). En dépenses et recettes, il s'agit d'inscrire les opérations patrimoniales 'Chap. 041' pour l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion (21 150 €)

Le virement de la section de fonctionnement (Dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement (Recette d'investissement) est diminué de 12 390 €.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** cette Décision Modificative dont les tableaux sont joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 39
Pouvoirs : 10
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



M. Raymond LE VAN, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 19/11/2024
ID : 058-200067916-20241107-2024_07_11_02-DE

